



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## organisation

Question écrite n° 32539

### Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les conclusions du rapport de la Cour des comptes relatif à l'organisation territoriale de l'État. Les magistrats de la rue Cambon s'inquiètent que l'État soit devenu protéiforme dans son organisation et dans son fonctionnement. Ils constatent que les étapes successives de décentralisation ont développé des formes de cogestion dans de nombreux domaines. Les réformes de structures n'ont guère eu d'effet sur les usagers, qu'il s'agisse des particuliers ou des entreprises. Par ailleurs, ils ont constaté que les agents, quel que soit leur grade, expriment une double inquiétude: ils comprennent la nécessité de réformes mais souhaitent une pause ; ils considèrent que la réforme est « au milieu du gué » mais ne savent pas précisément où se trouve l'autre rive. C'est pourquoi la haute juridiction préconise d'accélérer le développement homogène des systèmes d'information et de renforcer l'e-administration en substituant aux démarches multi-services le système des plateformes internet, partagées ou partenariales, pour améliorer et simplifier les services aux usagers. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement compte suivre cette recommandation.

### Texte de la réponse

Le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 18 décembre 2012 a fixé les orientations stratégiques pour les grands chantiers transversaux visant à améliorer le service à l'utilisateur par le numérique, grâce à des services conçus et améliorés de bout en bout par le numérique, pour une administration ouverte encourageant une citoyenneté active et s'adossant à des systèmes d'information modernisés et renforcés pour soutenir la performance du service public. D'autre part, chaque ministère a été invité à inclure dans son plan ministériel de modernisation et de simplification (PMMS) sa propre feuille de route numérique à partir de ces orientations. L'ensemble de ces projets interministériels et ministériels sont menés pour renforcer et accélérer la mise en oeuvre d'une administration tirant pleinement parti des outils numériques, que ce soit pour améliorer le service aux usagers, pour faciliter le travail des agents ou encore optimiser la gestion publique par des systèmes d'information plus efficaces. En ce sens, le CIMAP du 17 juillet 2013 a concrétisé une série de 200 mesures visant à simplifier et dématérialiser les procédures administratives, notamment pour les entreprises, parmi lesquelles la déclaration et le recouvrement des cotisations sociales et la déclaration de la taxe sur la valeur ajoutée, tout en affichant un objectif ambitieux d'une dématérialisation complète des factures - des secteurs public et privé - à horizon 2022. Cette stratégie d'échanges est également confortée par le rôle de la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC) qui propose un cadre commun d'urbanisation des systèmes d'information et assure l'interopérabilité des échanges. En ce sens, l'édition des différents référentiels (sécurité, interopérabilité, accessibilité) permet l'homogénéisation des systèmes d'information, le partage des bonnes pratiques et le développement des usages numériques. Pour encourager le virage numérique de l'ensemble des acteurs publics, l'Etat met à disposition des outils, notamment pour les collectivités ; c'est le cas du téléservice eSubvention qui permet à une association de pouvoir faire une demande unique de subvention à la fois auprès de l'Etat et des collectivités locales. Le portail net-entreprises, quant à lui, permet d'effectuer et de régler en ligne les déclarations sociales des entreprises. Ce

guichet unique permet à la fois de mutualiser les expertises des organismes de protection sociale tout en offrant une solution simplifiée aux acteurs économiques qui ne font plus face à la multiplicité des institutions.

## Données clés

**Auteur** : [M. Philippe Le Ray](#)

**Circonscription** : Morbihan (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 32539

**Rubrique** : État

**Ministère interrogé** : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

**Ministère attributaire** : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [16 juillet 2013](#), page 7403

**Réponse publiée au JO le** : [25 février 2014](#), page 1892